



■ **Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action sociale**

Séance du 29 juin 2023

32 Approvisionnement et livraison de produits alimentaires et d'hygiène pour l'épicerie sociale (CESAM) – Avenants n°2 aux lots 1,3,4,5 et 7

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Etai^{ent} présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE
Mmes FAZAL, SAKHO, DUHIN, BOITEL, BOUM, MARCELY, CAPON, BOCQUET
M. BROCHOT

Etai^{ent} absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE
MM. MESLIEN, DUVAL

Etai^{ent} absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : **17**

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Nombre de conseillers absents non représentés : **6**

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **11**

■ **Date de la convocation : 23.06.2023**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur une proposition d'avenants n°2 à plusieurs lots de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits alimentaires et d'hygiène pour l'épicerie sociale (CESAM) conclus avec les sociétés :

- Lots 1 (épicerie) et 3 (surgelés) : AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT-SUR-OISE
- Lots 4 (charcuterie-viande), 5 (fruits et légumes) et 7 (hygiène et entretien) : SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL.

Ces avenants font suite à la demande des Titulaires de suspendre temporairement la clause dite « de butoir » prévue au marché initial et qui a pour effet de bloquer l'augmentation des prix à 3% par an. Or, compte-tenu du contexte économique, et plus particulièrement des tensions sur les produits alimentaires, les Titulaires nous ont fait part des difficultés rencontrées pour permettre l'équilibre économique du contrat.

Après échanges, il est ainsi proposé de suspendre la clause de butoir pour la durée comprise entre le 9 juin 2023 et le 8 juin 2024 (dates anniversaires des contrats). Durant cette période, des augmentations plus élevées (que 3%) pourront être appliquées.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2194-5 ;

Vu le budget du CESAM ;

Vu l'accord-cadre à bons de commande n°AS2021-002-01 relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits d'épicerie pour l'épicerie sociale (lot 1 - épicerie) conclu avec la société AUCHAN le 8 octobre 2021 ;



Vu l'accord-cadre à bons de commande n°AS2021-002-03 relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits surgelés pour l'épicerie sociale (lot 3 - surgelés) conclu avec la société AUCHAN le 8 octobre 2021 ;
Vu l'accord-cadre à bons de commande n°AS2020-002-04 relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits de charcuterie-viande pour l'épicerie sociale (lot 4 – charcuterie - viande) conclu avec la société SAS LEABI INTERMARCHÉ le 9 juin 2020 ;
Vu l'accord-cadre à bons de commande n°AS2020-002-05 relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits fruits et légumes pour l'épicerie sociale (lot 5 – fruits et légumes) conclu avec la société SAS LEABI INTERMARCHÉ le 9 juin 2020 ;
Vu l'accord-cadre à bons de commande n°AS2020-002-07 relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour l'épicerie sociale (lot 7 – hygiène et entretien) conclu avec la société SAS LEABI INTERMARCHÉ le 9 juin 2020 ;
Vu les projets d'avenants n°2 à intervenir ;
Considérant que le contexte économique nécessite de revoir les clauses des accords-cadres susvisés en suspendant temporairement l'application de la clause de butoir ;
Entendu le rapport de présentation ;

■ **Vote :**

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'approuver les termes des avenants n°2 aux accords-cadres à bons de commande n°AS2021-002-01 et AS2021-002-03 susvisés à conclure avec la société AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT-SUR-OISE sise 4 avenue de l'Europe à Nogent-sur-Oise (60180).

Article 2 : d'approuver les termes des avenants n°2 aux accords-cadres à bons de commande n°AS2020-002-04, AS2020-002-05 et AS2020-002-07 susvisés à conclure avec la société SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL sise ZAC des Pommiers à Villers-Saint-Paul (60870).

Article 3 : d'autoriser M. le Président ou son représentant à les signer ainsi que tous les actes subséquents.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet du budget du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 03 JUIL. 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le04 JUIL. 2023
et publication ou notification le04 JUIL. 2023
affiché le03 JUIL. 2023
CREIL, le04 JUIL. 2023

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS



Cédric LEMAIRE

Pour le président et par délégation,
Le vice-président



Cédric LEMAIRE





**AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE A
BONS DE COMMANDES RELATIF
A L'APPROVISIONNEMENT ET A LA
LIVRAISON DE PRODUITS
ALIMENTAIRES ET D'HYGIENE
POUR L'EPICERIE SOCIALE (CESAM)
LOT 1 : EPICERIE**

**Direction Logement et Aides sociales
Service Aides Sociales**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CCAS DE LA VILLE DE CREIL, sis 80 rue Victor Hugo à Creil (60100), représenté par Monsieur Cédric LEMAIRE, agissant en qualité de Maire-adjoint en charge de la solidarité, Vice-président et en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020,

ci-après dénommé, "le CCAS "

d'une part,

ET

LA SOCIETE AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n° 410 409 460 01622 et dont le siège social est situé 4 avenue de l'Europe à Nogent sur Oise (60180), représentée M. Fabien CRAMPON, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

ci-après dénommée " le Titulaire"

d'autre part.

Ensemble dénommé " les Parties"

ETANT PREALABLEMENT PRECISE QUE :

Le CCAS et la société « AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE » ont conclu le 8 octobre 2021 un accord-cadre à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits d'Épicerie pour l'épicerie sociale (CESAM), dénommé AS2021-002-01.

Celui-ci a pris effet le 12 octobre 2021 pour une période allant jusqu'au 8 juin 2022. Il pouvait par la suite être tacitement reconduit pour une durée d'un an renouvelable (dans la limite de deux reconductions annuelles). Sa date d'échéance maximale en cas de reconduction est donc fixée au 8 juin 2024.

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'accord-cadre, en son article 6-2, prévoyait que les prix seraient ajustés annuellement par référence au tarif catalogue ; cet ajustement étant limité à 3% maximum par an par l'application d'une clause dite « de butoir ».

Le 3 octobre 2022, compte-tenu du contexte économique, un avenant a été conclu afin de neutraliser temporairement l'application de la clause de butoir du 9 juin 2022 au 8 juin 2023.

Le Titulaire a de nouveau fait part au CCAS des difficultés toujours rencontrées pour permettre l'équilibre économique du contrat du fait du contexte économique.

Aussi, il convient de conclure un avenant n°2 à l'accord-cadre afin de neutraliser de nouveau l'application de la clause de butoir. Cette modification relève des circonstances imprévues mentionnées à l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Il convient donc de modifier l'accord-cadre par le biais d'un avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de neutraliser temporairement (du 9 juin 2023 au 8 juin 2024) l'application de la clause limitative dite « de butoir » prévue à l'article 6-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (intitulé « modalités de variation des prix ») du fait des circonstances imprévues rencontrées.

Dès lors, durant cette période, des augmentations plus élevées (que 3%) pourront être appliquées.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le présent avenant n'emporte aucune incidence financière mesurable au moment de sa conclusion.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes demeurent inchangées.
Fait à Creil, le

En DEUX exemplaires originaux, dont 1 remis à la société AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE
De 2 pages chacun

POUR " AUCHAN NOGENT SUR OISE"

Directeur de magasin
AUCHAN NOGENT SUR OISE

Fabien CRAMPON

POUR " LE CCAS"

Pour le président et par délégation,
Le vice-président



Cédric LEMAIRE

Approvisionnement et livraison de produits alimentaires et d'hygiène pour l'épicerie sociale (CESAM)
 CCAS DE CREIL
 Bordereau des prix unitaires
 LOT 1 : EPICERIE

CUG AUCHAN	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT		Proposé (préciser "idem" s'il s'agit d'un conditionnement similaire à celui souhaité. Dans le cas contraire, détaillez le conditionnement proposé : poids du paquet ou nombre de litres ou taille de la conserve)	PRIX HT AU KG en € (ou au litre)	PRIX UNITAIRE PAR CONDITIONNEMENT en € HT	TVA	PRIX UNITAIRE PAR CONDITIONNEMENT en € TTC	QUANTITATIVE ESTIMATIVE ANNUELLE (pour information)	tarif 2022	augmentation
		Souhaité	IDEM								
403357	ANANAS CONSERVE TRANCHIES	conserve 565g	IDEM		3,31 €	1,89 €	5,50%	1,99 €	119	2,49 €	-25,13%
80556	BISCUITES	lot de 30	LOT DE 36		3,41 €	1,02 €	5,50%	1,08 €	196	1,03 €	4,63%
623554	BISCUITS FOURRES CHOCOLAT	paquet 300g	IDEM		4,83 €	1,45 €	5,50%	1,53 €	605	1,23 €	19,61%
605387	BISCUITS FOURRES CHOCOLAT BIO	paquet 300g	paquet 250g		7,84 €	2,04 €	5,50%	2,15 €	505	2,09 €	2,79%
117110	BISCUITS FOURRES FRAISE	paquet 300g	paquet 285g		4,96 €	1,41 €	5,50%	1,49 €	366	1,29 €	13,42%
894551	BISCUITS FOURRES VANILLE	paquet 300g	IDEM		5,21 €	1,56 €	5,50%	1,65 €	467	1,33 €	19,39%
520727	BISCUITS PETIT BEURRE	paquet 175g	paquet 200g		4,79 €	0,96 €	5,50%	1,01 €	851	0,88 €	12,87%
154567	BOUILLON DE LEGUME	lot de 12 cubes	idem		7,66 €	0,92 €	5,50%	0,97 €	63	0,87 €	10,31%
772756	BOUILLON DE LEGUME BIO	lot de 12 cubes	lot 8 cubes		20,38 €	1,63 €	5,50%	1,72 €	63	1,51 €	12,21%
173484	BOUILLON DE POULE	lot de 12 cubes	idem		13,19 €	1,58 €	5,50%	1,67 €	125	1,13 €	32,34%
173401	BOUILLON POT AU FEU	lot de 12 cubes	idem		10,98 €	1,32 €	5,50%	1,39 €	52	1,09 €	21,58%
422925	BOULGOUR	paquet 1kg	IDEM		3,20 €	3,20 €	5,50%	3,38 €	58	2,75 €	18,64%
925435	CAFE MOULU	paquet 250g	IDEM		5,31 €	1,33 €	5,50%	1,40 €	508	1,30 €	7,14%
171579	CAFE SOUBLE FILTRE	paquet 200g	IDEM		17,58 €	3,52 €	5,50%	3,71 €	244	3,15 €	15,09%
66397	CASSOULET	conserve 1/2	IDEM		3,05 €	1,28 €	5,50%	1,35 €	179	1,07 €	20,74%
66396	CASSOULET	conserve 4/4	IDEM		2,71 €	2,27 €	5,50%	2,40 €	49	1,89 €	21,25%
321470	CEREALES LION	paquet 480g	paquet 400g		6,73 €	2,69 €	5,50%	2,84 €	201	2,45 €	13,73%
805469	CHAMPIGNONS	conserve 1/2	IDEM		6,18 €	1,42 €	5,50%	1,50 €	346	1,28 €	14,67%
910717	CHOCOLAT EN POWDRE	paquet 400g	IDEM		4,29 €	1,72 €	5,50%	1,81 €	212	1,49 €	17,68%
631111	CHOCOLAT EN POWDRE BIO	paquet 400g	paquet 500g		7,82 €	3,74 €	5,50%	3,95 €	212	3,26 €	17,47%
68164	CHOCROUTE	conserve 1/2	IDEM		4,72 €	1,56 €	5,50%	1,65 €	375	1,43 €	13,33%
68165	CHOCROUTE GARNIE	conserve 4/4	IDEM		3,26 €	1,89 €	5,50%	1,99 €	88	1,79 €	10,05%
507216	COCA COLA	bouteille 1,75L	IDEM		1,07 €	2,61 €	5,50%	2,75 €	29	2,29 €	16,73%
454156	COMPOTE DE POMMES	pot 720g	IDEM		2,31 €	1,88 €	5,50%	1,98 €	141	1,92 €	3,03%
324299	CONFITURE ABRICOT	pot 450g	pot de 360g		3,66 €	1,33 €	5,50%	1,39 €	158	1,23 €	23,60%
218738	CONFITURE ABRICOT BIO	pot 450g	pot 350g		6,74 €	2,36 €	5,50%	2,49 €	158	1,10 €	20,86%
324312	CONFITURE FRAISE	pot 450g	pot de 360g		3,84 €	1,38 €	5,50%	1,46 €	176	1,99 €	20,08%
629883	CONFITURE FRAISE BIO	pot 450g	pot 350g		6,23 €	2,18 €	5,50%	2,30 €	176	1,15 €	21,23%
691993	COQUILLETES	paquet 1kg	IDEM		1,52 €	1,52 €	5,50%	1,60 €	436	1,89 €	-18,13%
47993	COQUILLETES BIO	paquet 1kg	paquet 500g		2,09 €	1,04 €	5,50%	1,10 €	436	1,07 €	2,73%
579927	CORNICHONS	pot 370g	pot 360g		5,45 €	1,96 €	5,50%	2,07 €	169	1,89 €	8,70%
107946	EAU DE SOURCE (adaptée au biberon)	lot de 6 bouteilles 1,5 L	IDEM		0,20 €	1,83 €	5,50%	1,93 €	652	1,81 €	6,22%

52864	FARINE DE BLE	paquet 1kg	IDEM	0,73 €	0,73 €	5,50%	0,77 €	702	0,74 €	3,90%
346792	FARINE DE BLE BIO	paquet 1kg	IDEM	1,12 €	1,12 €	5,50%	1,18 €	702	0,99 €	16,10%
65889	FLAGEOLETS	consève 4/4	IDEM	2,43 €	1,29 €	5,50%	1,36 €	72	1,59 €	-16,91%
696779	GROS SEL	sachet 1kg	IDEM	0,75 €	0,75 €	5,50%	0,79 €	72	0,68 €	13,92%
336066	HARICOT BEURRE	consève 1/2	IDEM	5,47 €	1,20 €	5,50%	1,27 €	88	1,20 €	5,51%
610168	HARICOT BLANC TOMATE	consève 4/4	IDEM	1,58 €	1,26 €	5,50%	1,33 €	120	1,00 €	24,81%
68878	HARICOT VERT	consève 1/2	IDEM	3,45 €	0,76 €	5,50%	0,80 €	167	0,74 €	7,50%
68810	HARICOT VERT	consève 4/4	IDEM	2,82 €	1,24 €	5,50%	1,31 €	177	1,04 €	20,61%
506649	HUILE D'OLIVE	bouteille 1L	IDEM	7,56 €	7,56 €	5,50%	7,98 €	326	6,89 €	13,66%
60544	HUILE DE TOURNE SOL	bouteille 1L	IDEM	2,83 €	2,83 €	5,50%	2,99 €	1479	3,65 €	-22,07%
613789	ICE TEA	bouteille 2L	IDEM	0,94 €	1,88 €	5,50%	1,98 €	41	1,92 €	3,03%
866541	JUS D'ORANGE	bouteille 1L	IDEM	1,56 €	1,56 €	5,50%	1,65 €	1190	1,48 €	10,30%
988592	JUS D'ORANGE BIO	bouteille 1L	IDEM	2,47 €	2,47 €	5,50%	2,61 €	1190	2,25 €	13,79%
508490	JUS DE POMME	bouteille 1L	IDEM	1,14 €	1,14 €	5,50%	1,20 €	654	1,12 €	6,67%
521117	JUS DE POMME BIO	bouteille 1L	IDEM	1,96 €	1,96 €	5,50%	2,07 €	654	1,90 €	8,21%
418207	KETCHUP	flacon 280g	IDEM	3,83 €	1,07 €	5,50%	1,13 €	361	0,99 €	12,39%
587508	KETCHUP BIO	flacon 280g	IDEM	5,51 €	1,82 €	5,50%	1,92 €	361	1,86 €	3,12%
310384	LENTILLES VERTES BIO	paquet de 500g	IDEM	3,51 €	1,75 €	5,50%	1,85 €	91	1,47 €	20,54%
761499	LENTILLES VERTES	paquet 500g	IDEM	5,28 €	2,89 €	5,50%	3,05 €	91	2,45 €	19,67%
310384	LENTILLES VERTES BIO	paquet de 500g	IDEM	5,46 €	0,36 €	5,50%	0,38 €	175	0,36 €	5,26%
518814	LEVURE CHIMIQUE	lot de 6 sachets	IDEM	1,50 €	1,50 €	5,50%	1,58 €	384	1,53 €	3,16%
69191	MACARONS	paquet 1kg	IDEM	2,66 €	1,41 €	5,50%	1,49 €	216	1,13 €	24,16%
65887	MACEDOINE DE LEGUMES	consève 4/4	IDEM	2,93 €	0,83 €	5,50%	0,88 €	391	0,79 €	10,23%
920203	MAIS DOUX	consève 1/2	IDEM	4,32 €	1,23 €	5,50%	1,30 €	391	1,03 €	20,77%
81682	MAIS BIO	consève 1/2	IDEM	5,46 €	0,93 €	5,50%	0,98 €	170	0,94 €	4,08%
827733	MAQUEREUX MOUTARDE	consève 170g	IDEM	7,92 €	1,35 €	5,50%	1,42 €	149	1,15 €	19,01%
525875	MAQUEREUX TOMATE	consève 170g	IDEM	4,44 €	0,78 €	5,50%	0,82 €	443	0,70 €	14,63%
65395	MAVONNAISE TUBE	tube	IDEM	9,42 €	1,65 €	5,50%	1,74 €	443	1,69 €	2,87%
915161	MAVONNAISE BIO TUBE	tube	IDEM	7,13 €	1,36 €	5,50%	1,43 €	170	1,00 €	30,07%
598510	MOUJARDE	pot 230g	IDEM	4,38 €	2,19 €	5,50%	2,31 €	88	2,45 €	-6,06%
337418	COCKTAIL DE FRUITS	consève 4/4	IDEM	2,20 €	1,10 €	5,50%	1,16 €	673	0,95 €	18,10%
37155	PAIN DE MIE (en tranches)	500g	IDEM	0,00 €	0,00 €	5,50%	0,00 €	80	1,10 €	0,00%
507687	PATES SAVEUR POULET	boite 60g	IDEM	6,95 €	1,04 €	5,50%	1,10 €	66	0,85 €	8,60%
65872	PERE NOEL CHOCOLAT	150g	IDEM	3,15 €	0,88 €	5,50%	0,93 €	123	1,14 €	16,79%
65873	PETIT POIS	consève 1/2	IDEM	4,61 €	1,22 €	5,50%	1,29 €	167	1,04 €	19,38%
65876	PETIT POIS CAROTTES	consève 4/4	IDEM	2,50 €	1,33 €	5,50%	1,40 €	147	1,15 €	17,86%
65877	PETIT POIS CAROTTES	consève 1/2	IDEM	8,12 €	2,44 €	5,50%	2,57 €	53	2,16 €	15,95%
521753	PLAT PREPARE BLANQUETTE DE VEAU	consève 4/4	IDEM	7,17 €	2,15 €	5,50%	2,27 €	57	2,08 €	15,95%
478979	PLAT PREPARE LASAGNE BOLOGNAISE	barquette 300g	IDEM	2,41 €	1,28 €	5,50%	1,35 €	152	1,02 €	24,44%
63722	POIS CHICHE	consève 4/4	IDEM	35,28 €	1,27 €	5,50%	1,34 €	213	1,30 €	2,99%
460182	POIVRE GRIS	pot 36g	IDEM	2,17 €	1,63 €	5,50%	1,72 €	111	1,51 €	12,21%
88873	RATAJUILLE	consève 4/4	IDEM	2,90 €	2,32 €	5,50%	2,45 €	143	1,81 €	26,12%
64876	RAVIOLI (pur boeuf)	consève 1/2	IDEM	3,55 €	1,42 €	5,50%	1,50 €	273	1,04 €	30,67%
210713	RAVIOLI (pur volaille)	consève 4/4	IDEM	6,09 €	4,20 €	5,50%	4,43 €	120	4,07 €	8,13%
622561	RAVIOLI BOLOGNAISE	consève 4/4	IDEM	3,70 €	2,96 €	5,50%	3,12 €	10	1,79 €	42,63%
88445	RIZ	paquet 1kg	IDEM	1,96 €	1,96 €	5,50%	2,07 €	362	1,48 €	28,50%
350647	RIZ BIO	paquet 1kg	IDEM	3,81 €	3,81 €	5,50%	4,02 €	362	3,56 €	11,44%
484554	SARDINE A L'HUILE	3 conserves x 125g	IDEM	10,09 €	1,26 €	5,50%	1,33 €	240	1,27 €	4,51%
339238	SARDINE A LA TOMATE	3 conserves x 125g	IDEM	9,48 €	1,18 €	5,50%	1,25 €	185	1,20 €	4,00%
952852	SAUCE ITALIENNE	2 conserves x 190g	IDEM	5,44 €	3,10 €	5,50%	3,27 €	291	2,59 €	20,80%
576955	SAUCE ITALIENNE BIO	2 conserves x 190g	IDEM	4,95 €	1,81 €	5,50%	1,91 €	291	1,72 €	9,95%

60811	SEL FIN	pot 250g	IDEM	2,09 €	0,52 €	5,50%	0,55 €	489	0,53 €	3,64%
567835	SIROP DE FRAISE	flacon 75cl	flacon 50cl	4,01 €	2,41 €	5,50%	2,54 €	397	2,01 €	20,87%
418533	SIROP DE FRAISE BIO	flacon 75cl	flacon 50cl	4,72 €	2,36 €	5,50%	2,49 €	397	2,36 €	5,22%
53404	SIROP DE MENTHE	flacon 75cl	IDEM	2,64 €	1,98 €	5,50%	2,09 €	155	1,88 €	10,05%
599795	SIROP DE MENTHE BIO	flacon 75cl	flacon 50cl	5,73 €	2,86 €	5,50%	3,02 €	155	2,30 €	23,84%
69192	SPAGHETTIS	paquet 1kg	IDEM	1,58 €	1,58 €	5,50%	1,67 €	550	1,55 €	7,19%
47405	SPAGHETTIS BIO	paquet 1kg	paquet 500g	1,95 €	0,98 €	5,50%	1,03 €	550	0,97 €	5,83%
507947	SUCRE MORCEAUX	paquet 1kg	IDEM	1,49 €	1,49 €	5,50%	1,57 €	769	0,87 €	44,59%
984280	SUCRE POUDRE	paquet 1kg	IDEM	1,47 €	1,47 €	5,50%	1,55 €	517	0,85 €	45,16%
518825	SUCRE VANILLE	lot de 6 sachets	lot de 10 sachets	11,25 €	0,84 €	5,50%	0,89 €	215	0,80 €	10,11%
513290	THE	boite de 25 sachets	IDEM	20,09 €	1,00 €	5,50%	1,06 €	56	0,89 €	16,04%
74905	THON (boite de)	conservé 185g	conservé 140g	14,56 €	2,04 €	5,50%	2,15 €	1050	1,94 €	9,77%
463245	TOMATES PELEES	conservé 1/2	IDEM	3,54 €	0,84 €	5,50%	0,89 €	829	0,79 €	11,24%
188515	VINAIGRE D'ALCOOL	bouteille 1l	IDEM	0,41 €	0,41 €	5,50%	0,43 €	80	0,41 €	4,65%
Moyenne										
12,74%										

ATTENTION

Le candidat se doit également de préciser le délai de livraison à compter de la réception du bon de commande :

Délai de livraison 5 jours (à compléter par le candidat)

La durée maximale d'exécution des bons de commande est rappelée à l'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le candidat doit répondre au maximum et au plus proche du conditionnement demandé par le CCAS / CESAM.

Un critère de jugement des offres est affecté à cette condition.

Nom du candidat :

AUCHAN NOGENT SUR OISE



**AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE
A BONS DE COMMANDES RELATIF
A L'APPROVISIONNEMENT ET A LA
LIVRAISON DE PRODUITS
ALIMENTAIRES ET D'HYGIENE
POUR L'EPICERIE SOCIALE (CESAM)
LOT 3 : SURGELES**



**Direction Logement et Aides sociales
Service Aides Sociales**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CCAS DE LA VILLE DE CREIL, sis 80 rue Victor Hugo à Creil (60100), représenté par Monsieur Cédric LEMAIRE, agissant en qualité de Maire-adjoint en charge de la solidarité, Vice-président et en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020,

ci-après dénommé, "le CCAS "

d'une part,

ET

LA SOCIETE AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n° 410 409 460 01622 et dont le siège social est situé 4 avenue de l'Europe à Nogent sur Oise (60180), représentée M. Fabien CRAMPON, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

ci-après dénommée " le Titulaire "

d'autre part.

Ensemble dénommé " les Parties "

ETANT PREALABLEMENT PRECISE QUE :

Le CCAS et la société « AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE » ont conclu le 8 octobre 2021 un accord-cadre à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits surgelés pour l'épicerie sociale (CESAM), dénommé AS2021-002-03.

Celui-ci a pris effet le 12 octobre 2021 pour une période allant jusqu'au 8 juin 2022. Il pouvait par la suite être tacitement reconduit pour une durée d'un an renouvelable (dans la limite de deux reconductions annuelles). Sa date d'échéance maximale en cas de reconduction est donc fixée au 8 juin 2024.

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'accord-cadre, en son article 6-2, prévoyait que les prix seraient ajustés annuellement par référence au tarif catalogue ; cet ajustement étant limité à 3% maximum par an par l'application d'une clause dite « de butoir ».

Le 3 octobre 2022, compte-tenu du contexte économique, un avenant a été conclu afin de neutraliser temporairement l'application de la clause de butoir du 9 juin 2022 au 8 juin 2023.

Le Titulaire a de nouveau fait part au CCAS des difficultés toujours rencontrées pour permettre l'équilibre économique du contrat du fait du contexte économique.

Aussi, il convient de conclure un avenant n°2 à l'accord-cadre afin de neutraliser de nouveau l'application de la clause de butoir. Cette modification relève des circonstances imprévues mentionnées à l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Il convient donc de modifier l'accord-cadre par le biais d'un avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de neutraliser temporairement (du 9 juin 2023 au 8 juin 2024) l'application de la clause limitative dite « de butoir » prévue à l'article 6-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (intitulé « modalités de variation des prix ») du fait des circonstances imprévues rencontrées.

Dès lors, durant cette période, des augmentations plus élevées (que 3%) pourront être appliquées.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le présent avenant n'emporte aucune incidence financière mesurable au moment de sa conclusion.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes demeurent inchangées.
Fait à Creil, le

En DEUX exemplaires originaux, dont 1 remis à la société AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE
De 2 pages chacun

POUR " AUCHAN NOGENT SUR OISE"

Directeur de magasin
AUCHAN NOGENT SUR OISE

Fabien CRAMPON

POUR " LE CCAS"

Pour le président et par délégation,
Le vice-président



Cédric LEMAIRE

Approvisionnement et livraison de produits alimentaires et d'hygiène pour l'épicerie sociale (CESAM)
CCAS DE CREIL
Bordereau des prix unitaires

LOT 3 : SURGÉLÉS

CUG AUCHAN	PCB	DESIGNATION	Souhaité	CONDITIONNEMENT		PRIX HT AU KG en € (ou au litre)	PRIX UNITAIRE PAR CONDITIONNEMENT en € HT	TVA	PRIX UNITAIRE PAR CONDITIONNEMENT en € TTC	QUANTITATIF ESTIMATIF ANNUEL (pour information)	tarifs 2022	augmentation
				Proposé (préciser "idem" s'il s'agit d'un conditionnement similaire à celui souhaité. Dans le cas contraire, détailler le conditionnement proposé : poids du paquet ou nombre de litres ou taille de la conserve).								
303111		10 boulettes de boeuf	paquet 750g	idem		9,85 €	7,36 €	5,50%	7,79 €	221	6,92 €	11,17%
		10 bourguignon	paquet 1kg	idem		2,99 €	2,69 €	5,50%	2,84 €	112	1,99 €	29,93%
100579		10 brocolis	sachet 1kg	900g		4,39 €	2,37 €	5,50%	2,50 €	112	2,29 €	8,40%
344802		12 brocolis bio	sachet 1kg	sachet 540g		1,51 €	1,51 €	5,50%	1,59 €	50	1,50 €	5,66%
325786		10 Choux-fleurs	sachet 1kg	idem		3,32 €	1,99 €	5,50%	2,10 €	50	1,85 €	11,90%
240220		12 Choux-fleurs bio	sachet 1kg	sachet 600g		7,18 €	7,18 €	5,50%	7,58 €	111	6,50 €	14,25%
37158		10 colin Alaska	paquet 1kg	idem		6,18 €	6,18 €	5,50%	6,52 €	168	6,45 €	1,07%
106656		8 cordons bleus dinde	paquet 1kg	idem		4,84 €	4,36 €	5,50%	4,60 €	198	4,69 €	-1,96%
649793		10 côtes de porc	paquet 1kg	paquet 900g		3,10 €	6,21 €	5,50%	6,55 €	150	5,49 €	16,18%
653084		5 cuisses de poulet	paquet 1kg	paquet 2kg		1,28 €	1,28 €	5,50%	1,35 €	30	1,06 €	21,48%
		10 épinards	sachet 1kg	idem		2,73 €	1,64 €	5,50%	1,73 €	30	1,39 €	19,65%
325793		12 épinards bio	sachet 1kg	sachet 600g		1,09 €	4,44 €	5,50%	4,68 €	300	3,75 €	19,87%
236765		10 escalopes cordon bleu	paquet 400g	idem		1,89 €	1,89 €	5,50%	1,99 €	494	1,29 €	35,18%
48782		10 frites classiques	sachet 1kg	idem		1,60 €	1,60 €	5,50%	1,69 €	50	1,70 €	-0,59%
17561		10 frites classiques	sachet 1kg	idem		2,48 €	1,49 €	5,50%	2,49 €	50	1,39 €	11,46%
11485		10 haricots verts	sachet 1kg	idem		1,34 €	2,36 €	5,50%	2,49 €	43	1,99 €	20,08%
243233		12 haricots verts bio	sachet 1kg	sachet 500g		3,54 €	2,12 €	5,50%	2,24 €	78	2,01 €	10,27%
11002		10 légumes pour couscous	sachet 1kg	idem		8,74 €	3,50 €	5,50%	3,69 €	245	2,99 €	18,97%
11182		10 légumes pour couscous	sachet 1kg	sachet 600g		7,57 €	7,57 €	5,50%	7,99 €	98	6,49 €	18,77%
12195		12 jardinière de legume bio	paquet 400g	idem		10,55 €	8,44 €	5,50%	8,90 €	150	8,90 €	0,00%
11956		10 poissons panés	paquet 1kg	idem		9,94 €	9,94 €	5,50%	10,49 €	350	9,74 €	7,15%
546938		5 poissons panés	paquet 1kg	idem		16,56 €	6,63 €	5,50%	6,99 €	350	6,49 €	7,15%
642245		13 escalope de poulet mariné	kilo	800 gr		15,31 €	6,12 €	5,50%	6,46 €	30	5,99 €	7,28%
650391		6 steaks hâchés bio	paquet 1 kg	idem		16,33 €	6,53 €	5,50%	6,89 €	30	6,59 €	4,35%
24926		6 steaks hâchés bio	paquet 1 kg	idem								
33890		10 viande hachée	paquet 350g	sachet 400g								
341206		15 viande hachée bio	paquet 350g	sachet 400g								

ATTENTION

12,59%

Le candidat se doit également de préciser le délai de livraison à compter de la réception du bon de commande :

Délai de livraison : 5 jours (à compléter par le candidat)

La durée maximale d'exécution des bons de commande est rattachée à l'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le candidat doit répondre au maximum et au plus proche du conditionnement demandé par le CCAS / CESAM.

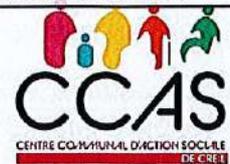
Un critère de jugement des offres est affecté à cette condition.

Nom du candidat :

AUCHAN NOGENT SUR OISE



**AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE
A BONS DE COMMANDES RELATIF
A L'APPROVISIONNEMENT ET A LA
LIVRAISON DE PRODUITS
ALIMENTAIRES ET D'HYGIENE
POUR L'EPICERIE SOCIALE (CESAM)
LOT 4 : CHARCUTERIE - VIANDE**



**Direction Logement et Aides sociales
Service Aides Sociales**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CCAS DE LA VILLE DE CREIL, sis 80 rue Victor Hugo à Creil (60100), représenté par Monsieur Cédric LEMAIRE, agissant en qualité de Maire-adjoint en charge de la solidarité, Vice-président et en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020,

ci-après dénommé, "le CCAS "

d'une part,

ET

LA SOCIETE SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n°442 535 688 00018 et dont le siège social est situé ZAC des Pommiers à Villers-Saint-Paul (60870), représentée par Monsieur Stéphane BOURDON, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

ci-après dénommée " le Titulaire"

d'autre part.

Ensemble dénommé " les Parties"

ETANT PREALABLEMENT PRECISE QUE :

Le CCAS et la société « SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL » ont conclu le 9 juin 2020 un accord-cadre à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits de charcuterie - viande pour l'épicerie sociale (CESAM), dénommé AS2020-002-04.

Celui-ci a pris effet le 25 juin 2020 pour une période allant jusqu'au 8 juin 2021. Il pouvait par la suite être tacitement reconduit pour une durée d'un an renouvelable (dans la limite de trois reconductions annuelles). Sa date d'échéance maximale en cas de reconduction est donc fixée au 8 juin 2024.

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'accord-cadre, en son article 6-2, prévoyait que les prix seraient ajustés annuellement par référence au tarif catalogue ; cet ajustement étant limité à 3% maximum par an par l'application d'une clause dite « de butoir ».

Le 11 octobre 2022, compte-tenu du contexte économique, un avenant n°1 à l'accord-cadre a été conclu afin de neutraliser temporairement l'application de la clause de butoir du 9 juin 2022 au 8 juin 2023.

Le Titulaire a de nouveau fait part au CCAS des difficultés toujours rencontrées pour permettre l'équilibre économique du contrat du fait du contexte économique.

Aussi, il convient de conclure un avenant n°2 à l'accord-cadre afin de neutraliser de nouveau l'application de la clause de butoir. Cette modification relève des circonstances imprévues mentionnées à l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Il convient donc de modifier l'accord-cadre par le biais d'un avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de neutraliser temporairement (du 9 juin 2023 au 8 juin 2024) l'application de la clause limitative dite « de butoir » prévue à l'article 6-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (intitulé « modalités de variation des prix ») du fait des circonstances imprévues rencontrées.

Dès lors, durant cette période, des augmentations plus élevées (que 3%) pourront être appliquées.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le présent avenant n'emporte aucune incidence financière mesurable au moment de sa conclusion.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes demeurent inchangées.

Fait à Creil, le

En DEUX exemplaires originaux, dont 1 remis à la société SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL.

De 2 pages chacun

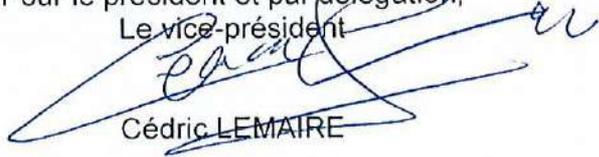
**POUR " SAS LEABI INTERMARCHÉ
VILLERS-SAINT-PAUL "**

Le PDG

Stéphane BOURDON

POUR " LE CCAS "

Pour le président et par délégation,
Le vice-président


Cédric LEMAIRE

BPU LOT N°4 CHARCUTERIE

QUANTITE	CONDITIONNEMENT	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
20	200g pièce	1,70	34,00	1,87	35,87
8	100g pièce	1,92	15,36	0,84	16,20
10		1,99	19,90	1,09	20,99
8	4 tranch 160g	2,36	18,88	1,04	19,92

TOTAL 92,99



INTERMARCHÉ

SAS LEABI

Z.C. des Pémiers

60970 VALLERS SAINT-PAUL

Tel: 03.44.89.36.40 - Fax: 03.44.89.38.45

Dirêt: 448 628 888 00018

Approvisionnement et livraison de fournitures alimentaires et de produits d'hygiène

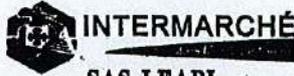
CCAS DE CREIL

Détail quantitatif estimatif

LOT 4 : charcuterie - viande

DESIGNATION	QUANTITE	CONDITIONNEMENT	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
blanc de poulet	10	lot de 4 tranches	1,70	17,00	0,94	17,94
chorizo fort	8	unité de 200g	2,23	17,84	0,98	18,82
jambon blanc	15	lot de 4 tranches	2,30	34,50	1,90	36,40
lardons fumés	6	barquette de 250 g	2,27	13,62	0,75	14,37
rillettes du mans	6	unité de 250 g	2,38	14,28	0,79	15,07
rosotte	8	barquette de 250g	1,68	13,44	0,74	14,18
saucisse sèche	10	unité de 250g	2,90	29,00	1,60	30,60
saucisse de Strasbourg	8	lot de 10 saucisses	1,70	13,60	0,75	14,35
bourguignon (sous vide)	5	barquette 1kg	13,20	66,00	3,63	69,63
chipolatas (sous vide)	5	barquette 1kg	10,10	50,50	2,78	53,28
cuisse de poulet (sous vide)	5	barquette 1kg	5,90	29,50	1,62	31,12
poulet entier (sous vide)	5	barquette 1kg	7,10	35,50	1,95	37,45
merquez (sous vide)	5	barquette 1kg	11,90	59,50	3,27	62,77
TOTAL				394,28	21,69	415,97

Nom du candidat INTERMARCHÉ VILLERS SAINT PAUL



SAS LEABI
Z.C. des Pommiers
60070 VILLERS SAINT-PAUL
Tél: 03.44.86.35.40 - Fax: 03.44.86.36.45
SIRET: 442 838 889 00018



**■ AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE
A BONS DE COMMANDES RELATIF
A L'APPROVISIONNEMENT ET A LA
LIVRAISON DE PRODUITS
ALIMENTAIRES ET D'HYGIENE
POUR L'EPICERIE SOCIALE (CESAM)
LOT 5 : FRUITS ET LEGUMES**



**Direction Logement et Aides sociales
Service Aides Sociales**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CCAS DE LA VILLE DE CREIL, sis 80 rue Victor Hugo à Creil (60100), représenté par Monsieur Cédric LEMAIRE, agissant en qualité de Maire-adjoint en charge de la solidarité, Vice-président et en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020,

ci-après dénommé, "le CCAS "

d'une part,

ET

LA SOCIETE SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n°442 535 688 00018 et dont le siège social est situé ZAC des Pommiers à Villers-Saint-Paul (60870), représentée par Monsieur Stéphane BOURDON, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

ci-après dénommée " le Titulaire"

d'autre part.

Ensemble dénommé " les Parties"

ETANT PREALABLEMENT PRECISE QUE :

Le CCAS et la société « SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL » ont conclu le 9 juin 2020 un accord-cadre à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits fruits et légumes pour l'épicerie sociale (CESAM), dénommé AS2020-002-05.

Celui-ci a pris effet le 25 juin 2020 pour une période allant jusqu'au 8 juin 2021. Il pouvait par la suite être tacitement reconduit pour une durée d'un an renouvelable (dans la limite de trois reconductions annuelles). Sa date d'échéance maximale en cas de reconduction est donc fixée au 8 juin 2024.

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'accord-cadre, en son article 6-2, prévoyait que les prix seraient ajustés annuellement par référence à l'indice au tarif catalogue, cet ajustement étant limité à 3% maximum par an par l'application d'une clause dite « de butoir ».

Le 11 octobre 2022, compte-tenu du contexte économique, un avenant n°1 à l'accord-cadre a été conclu afin de neutraliser temporairement l'application de la clause de butoir du 9 juin 2022 au 8 juin 2023.

Le Titulaire a de nouveau fait part au CCAS des difficultés toujours rencontrées pour permettre l'équilibre économique du contrat du fait du contexte économique.

Aussi, il convient de conclure un avenant n°2 à l'accord-cadre afin de neutraliser de nouveau l'application de la clause de butoir. Cette modification relève des circonstances imprévues mentionnées à l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Il convient donc de modifier l'accord-cadre par le biais d'un avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de neutraliser temporairement (du 9 juin 2023 au 8 juin 2024) l'application de la clause limitative dite « de butoir » prévue à l'article 6-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (intitulé « modalités de variation des prix ») du fait des circonstances imprévues rencontrées.

Dès lors, durant cette période, des augmentations plus élevées (que 3%) pourront être appliquées.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le présent avenant n'emporte aucune incidence financière mesurable au moment de sa conclusion.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes demeurent inchangées.

Fait à Creil, le

En DEUX exemplaires originaux, dont 1 remis à la société SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL.

De 2 pages chacun

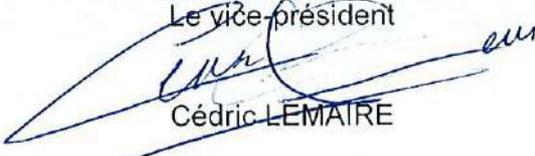
**POUR " SAS LEABI INTERMARCHÉ
VILLERS-SAINT-PAUL "**

Le PDG

Stéphane BOURDON

POUR " LE CCAS"

Pour le président et par délégation,
Le vice-président


Cédric LEMAIRE

BPU LOT N°5 FRUITS ET LEGUMES

	QUANTITE	CONDITIONNEMENT	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
AIL BIO	6	PIECE FILET	1,38	8,28	0,46	8,74
ANANAS FRAIS	6	PIECE	3,40	20,40	1,12	21,52
ARTICHAUT	6	PIECE	1,70	10,20	0,56	10,76
AUBERGINE	6	KG	2,69	16,14	0,89	17,03
PASTEOUE	1	PIECE	3,10	3,10	0,17	3,27
BETTERAVES CUITES	12	PIECE	1,99	23,88	1,31	25,19
CAROTTES	4	KG	1,89	7,56	0,42	7,98
CELERI RAVE	6	KG	4,50	27,00	1,49	28,49
CITRON	5	KG	4,73	23,65	1,30	24,95
CLEMENTINE	12	KG	2,10	25,20	1,39	26,59
CONCOMBRE	10	PIECE	0,90	9,00	0,50	9,50
COURGETTE	6	KG	1,83	10,98	0,60	11,58
ECHALOTES	6	FILET PCECE	1,35	8,10	0,45	8,55
FENOUIL	3	KG	4,99	14,97	0,82	15,79
FRAISE BAROQUETTE	8	PIECE BARQ 250g	3,10	24,80	1,36	26,16
LITCHIS	3	KG	12,50	37,50	2,06	39,56
MELON	6	PIECE	2,49	14,94	0,82	15,76
NAVETS	3	KG	3,50	10,50	0,58	11,08
NECTARINE	6	KG	4,73	28,38	1,56	29,94
ONIGNON BLANC BOTTE	6	PIECE BOTTE	1,70	10,20	0,56	10,76
ORANGE DESSERT	10	KG	2,20	22,00	1,21	23,21
PAMPLEMOUSSE	10	PIECE	1,20	12,00	0,66	12,66
RADIS ROSE	6	PIECE BOTTE	1,10	6,60	0,36	6,96
RAISIN BLANC BARQ	8	BAROQUETTE	3,49	27,92	1,54	29,46
SALADE	6	PIECE	1,13	6,78	0,37	7,15
TOMATE	5	5 KG	2,30	11,50	0,63	12,13

444,77



INTERMARCHÉ

SAS LEABI

2,0 444 Pomme
 89070 VILLERS SAINT-PAUL
 Tél: 03 44 68 38 40 - Fax: 03 44 68 38 48
 Direct: 442 888 888 888 18



**AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE
A BONS DE COMMANDES RELATIF
A L'APPROVISIONNEMENT ET A LA
LIVRAISON DE PRODUITS
ALIMENTAIRES ET D'HYGIENE
POUR L'EPICERIE SOCIALE (CESAM)
LOT 7 : HYGIÈNE**



**Direction Logement et Aides sociales
Service Aides Sociales**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CCAS DE LA VILLE DE CREIL, sis 80 rue Victor Hugo à Creil (60100), représenté par Monsieur Cédric LEMAIRE, agissant en qualité de Maire-adjoint en charge de la solidarité, Vice-président et en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020,

ci-après dénommé, "le CCAS "

d'une part,

ET

LA SOCIETE SAS LEABI INTERMARCHE VILLERS-SAINT-PAUL, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n°442 535 688 00018 et dont le siège social est situé ZAC des Pommiers à Villers-Saint-Paul (60870), représentée par Monsieur Stéphane BOURDON, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

ci-après dénommée " le Titulaire"

d'autre part.

Ensemble dénommé " les Parties"

ETANT PREALABLEMENT PRECISE QUE :

Le CCAS et la société « SAS LEABI INTERMARCHE VILLERS-SAINT-PAUL » ont conclu le 9 juin 2020 un accord-cadre à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour l'épicerie sociale (CESAM), dénommé AS2020-002-07.

Celui-ci a pris effet le 25 juin 2020 pour une période allant jusqu'au 8 juin 2021. Il pouvait par la suite être tacitement reconduit pour une durée d'un an renouvelable (dans la limite de trois reconductions annuelles). Sa date d'échéance maximale en cas de reconduction est donc fixée au 8 juin 2024.

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'accord-cadre, en son article 6-2, prévoyait que les prix seraient ajustés annuellement par référence à l'indice des prix à la consommation, l'ajustement étant limité à 3% maximum par an par l'application d'une clause dite « de butoir ».

Le 2 janvier 2023, compte-tenu du contexte économique, un avenant n°1 à l'accord-cadre a été conclu afin de neutraliser temporairement l'application de la clause de butoir du 9 juin 2022 au 8 juin 2023.

Le Titulaire a de nouveau fait part au CCAS des difficultés toujours rencontrées pour permettre l'équilibre économique du contrat du fait du contexte économique.

Aussi, il convient de conclure un avenant n°2 à l'accord-cadre afin de neutraliser de nouveau l'application de la clause de butoir. Cette modification relève des circonstances imprévues mentionnées à l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Il convient donc de modifier l'accord-cadre par le biais d'un avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de neutraliser temporairement (du 9 juin 2023 au 8 juin 2024) l'application de la clause limitative dite « de butoir » prévue à l'article 6-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (intitulé « modalités de variation des prix ») du fait des circonstances imprévues rencontrées.

Dès lors, durant cette période, des augmentations plus élevées (que 3%) pourront être appliquées.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum.

Le présent avenant n'emporte aucune incidence financière mesurable au moment de sa conclusion.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes demeurent inchangées.

Fait à Creil, le

En DEUX exemplaires originaux, dont 1 remis à la société SAS LEABI INTERMARCHÉ VILLERS-SAINT-PAUL.

De 2 pages chacun

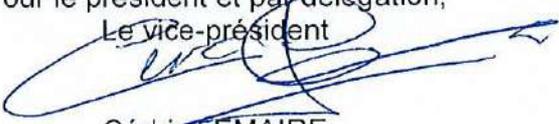
**POUR " SAS LEABI INTERMARCHÉ
VILLERS-SAINT-PAUL "**

Le PDG

Stéphane BOURDON

POUR " LE CCAS "

Pour le président et par délégation,
Le vice-président


Cédric LEMAIRE

Approvisionnement et livraison de fournitures alimentaires et de produits d'hygiène

CCAS DE CREIL

Bordereau des prix unitaires

LOT 7 : HYGIENE

DESIGNATION	CONDITIONNEMENT		MODIFICATIONS EVENTUELLES APPORTÉES	PRIX HT AU KG en €	PRIX UNITAIRE PAR CONDITION NEMENT en	TVA	PRIX UNITAIRE PAR CONDITIONNEMENT NT en € TTC	QUANTITATIF ESTIMATIF ANNUEL (pour information)
	Souhaité	Proposé						
ALLUMETTES	lot de 3 boîtes			*	1,10 €	0,06 €	1,16 €	89
BROSSE A DENT (médium)	unité			*	2,60 €	0,52 €	3,12 €	211
COTON A DEMAQUILLER	sachet de 50				1,25 €	0,07 €	1,32 €	86
COTON TIGE	paquet de 200				0,80 €	0,04 €	0,84 €	183
CULOTTES INCONTINENCES MIXTES	paquet de 12				9,90 €	0,54 €	10,44 €	20
DENTIFRICE	unité			*	1,80 €	0,36 €	2,16 €	407
DEODORANT FEMME	spray 200ml			*	1,40 €	0,28 €	1,68 €	268
DEODORANT HOMME	spray 200ml			*	1,34 €	0,27 €	1,61 €	185
EAU DE JAVEL	bouteille 750ml				1,15 €	0,06 €	1,21 €	308
EPONGE AVEC GRATTOIR	lot de 3				2,55 €	0,14 €	2,69 €	343
ESSUIE TOUT	lot de 2				2,01 €	0,11 €	2,12 €	587
FILTRE A CAFE n°4	boîte de 80			*	1,60 €	0,32 €	1,92 €	33
LAVE VITRE	spray 750ml				1,70 €	0,09 €	1,79 €	213
LESSIVE LIQUIDE	3 l				6,01 €	0,33 €	6,34 €	412
LESSIVE POUVRE	3kg				3,16 €	0,17 €	3,33 €	234
LIQUIDE SOL	1L				2,05 €	0,11 €	2,16 €	343
LIQUIDE VAISSELLE	1L				1,10 €	0,06 €	1,16 €	729
MOUCHOIRS EN PAPIER	lot 15 paquets				0,75 €	0,04 €	0,79 €	345
MOUSSE A RASER	300ml			*	1,70 €	0,34 €	2,04 €	45
PAPIER TOILETTE	lot 9 rouleaux				2,10 €	0,12 €	2,22 €	761
RASOIR JETABLE	lot de 10			*	2,50 €	0,50 €	3,00 €	160
SAC ISOTHERME	unité				1,20 €	0,07 €	1,27 €	20
SAC POUVELLE SOL	paquet 20 sacs				1,31 €	0,07 €	1,38 €	385
SAVONNETTE DE TOILETTE	lot de 3			*	1,27 €	0,25 €	1,52 €	47

SAVON DE MARSEILLE	lot de 3	*	2,40 €	0,48 €	2,88 €	167
SERPILLIERE 100x50	unité		2,00 €	0,11 €	2,11 €	54
SERVETTE PERIODIQUE (emballage in	paquet de 14		2,90 €	0,16 €	3,06 €	204
SHAMPOING ANTI-POUX	250 ml	*	2,10 €	0,42 €	2,52 €	17
SHAMPOING	400ml	*	6,54 €	1,31 €	7,85 €	315
GEL DOUCHE PASSION	250ml	*	2,10 €	0,42 €	2,52 €	205
GEL DOUCHE VANILLE	250 ml	*	1,80 €	0,36 €	2,16 €	275
TAMPONS REGULAR	paquet de 20	*	3,20 €	0,54 €	3,84 €	17

ATTENTION

Le candidat se doit également de préciser le délai de livraison à compter de la réception du bon de commande

Délai de livraison (à compléter par le candidat) _____ jours

La durée maximale d'exécution des bons de commande est rappelée à l'article 1.4 du cahier des Clauses Administratives Part

Nom du candidat : INTERMARCHÉ VILLERS SAINT PA



INTERMARCHÉ

SAS LEABLI

Z.C. des Pommeirs

60070 VILLERS SAINT-PAUL

Tel: 03.44.08.35.40 - Fax: 03.44.06.35.45

SIRET: 449 535 638 00018

Boberk